

52030 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics

**Proposition d'attribution de subventions
d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition
d'équipements**

CP/2019/383

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département est responsable de la construction, de la reconstruction, de l'extension, et des grosses réparations des collèges. Il est également chargé de l'équipement, du fonctionnement, de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique des établissements. Il est responsable du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges publics du Bas-Rhin.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements divers, pour un montant total de 46 508,25 €.

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics acquièrent des équipements matériels pour le fonctionnement et notamment l'entretien des locaux et des espaces extérieurs (auto-laveuses, tondeuses à gazon) ou la reprographie (photocopieurs...). A ce titre, le Département leur attribue des subventions d'investissement.

Compte tenu des demandes présentées par les collèges publics, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements, à hauteur maximum du montant du devis retenu par le Département. Les subventions proposées détaillées dans les annexes jointes au rapport, représentent une proposition d'engagement total de 46 508,25 € TTC en faveur des collèges suivants :

- Territoire Nord : Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder ; L'Outre-Forêt à Soultz-sous-Forêts ;
- Territoire Sud : Romain Rolland à Erstein ; Frison Roche à La Broque ;
- Territoire Ouest : L'Eichel à Diemeringen ; Gustave Doré à Hochfelden ; Parc à Illkirch ; Léonard De Vinci à Marmoutier ; Suzanne Laliq à Wingen sur Moder ;
- Territoire Eurométropole : Rouget de Lisle à Schiltigheim ; Solognac à Strasbourg ; Foch à Strasbourg.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 16 septembre 2019, a émis un avis favorable concernant ces propositions.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
45619	204-20431-221	250 000,00 €	54 668,86 €	46 508,25 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 46 508,25 € TTC pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY